

## Appel à projets associations 2013

Daniel VITTECOQ - Chef de service des maladies infectieuses hôpital du Kremlin-Bicêtre  
Dany BONNET – Chargée de mission information / Direction de la communication et de l'information / ANSM

22 janvier 2014

Journée d'information et d'échanges avec les associations de patients



# Objectifs et calendrier

- ◆ Appel à projets compétitif auprès des associations de patients
  
- ◆ Objectifs :
  - offrir aux associations des axes de collaboration concrets avec l'Agence
  - promouvoir des initiatives visant à favoriser le bon usage et la sécurité d'emploi des médicaments et autres produits de santé
  
- ◆ Calendrier
  - Publié le 15 février 2013
  - Date de clôture le 15 avril 2013 – délai prolongé au 15 mai 2013
  - Réunion du jury le 12 septembre 2013
  - Décision de la direction générale le 8 novembre 2013





# Processus de choix et critères de sélection

- ◆ Les projets devaient s'inscrire dans le champ d'intervention de l'ANSM
- ◆ Chaque dossier a été analysé par deux experts externes indépendants : un expert médical et un expert issu du monde associatif ou d'une institution
- ◆ Le jury :
  - Gérard PELE, ex-chef du bureau de l'évaluation l'évaluation des programmes, de la recherche et de la prospective la DGS
  - François BOURDILLON, chef du pôle santé publique - groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière,
  - Valérie SALOMON, conseillère du directeur général, DGOS
  - Daniel VITTECOQ (président du jury), , chef du service de maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Bicêtre

Critères de sélection : pertinence du sujet choisi et adéquation de la proposition avec l'axe thématique, structuration, clarté de la présentation du projet, impact attendu auprès des patients et en termes plus globaux de santé publique



# Résultats

## ◆ En chiffres

- 38 projets reçus, 36 éligibles
- 10 retenus
- montant total des subventions : 230 500 euros

## ◆ A propos des projets retenus

- Projets originaux
- Pertinents et apportant des réponses concrètes à une problématique bien identifiée, avec donc un impact potentiel en termes de santé publique
- Qualités méthodologiques :
  - projets clairement présentés et bien construits
  - mode de diffusion, d'application ou d'utilisation stratégiquement choisi au vu de l'objectif et de la cible
- Entière implication des associations dans la réalisation du projet mais sollicitant les collaborations pertinentes avec d'autres acteurs (concertations avec différents professionnels, en lien avec centres de références cas échéant)



Le montant total des subventions 230 000 euros

Par axe thématique :

◆ **Axe 1 : Information des patients et/ou des aidants informels**

6 projets pour un engagement de 176 700 euros.

◆ **Axe 2 : Enquêtes sur les difficultés pratiques liées à un médicament ou autre produit de santé**

1 projet pour un engagement de 18 300 euros.

◆ **Axe 3 : Accompagnement de l'auto-déclaration des effets indésirables par les patients pour les médicaments et les dispositifs médicaux**

2 projets pour un engagement de 38 800 euros.

◆ **Axe 4 : Axe libre**

1 projet pour un engagement de 15 000 euros

